

PEROU



Note

27 mai 2016



## La situation des minorités sexuelles et de genre

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf)], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Table des matières

1. La législation et son application .....	3
1.1. Le cadre juridique .....	3
1.2. Une loi contre les discriminations .....	3
1.3. Les réglementations locales .....	4
1.4. La question du mariage et de l'union civile .....	5
2. Situation sociale .....	6
2.1. Perception de la société .....	6
2.2.1. L'attitude de la population .....	6
2.2.2. L'attitude des responsables politiques .....	6
2.2.3. Le poids de la religion .....	7
2.2.4. La perception de l'entourage familial.....	7
2.2. Discriminations et violences à l'encontre des personnes LGBTI.....	7
2.3. Les associations LGBTI.....	9
2.3.1. La <i>Red Peruana TLGB</i> .....	9
2.3.2. Promsex, centre de promotion et de défense des droits sexuels et reproductifs.....	9
2.3.3. Le Mouvement Homosexuel de Lima (MHOL) et le collectif « <i>Unión Civil Ya!</i> ».....	10
3. L'attitude des autorités.....	10
3.1. L'attitude générale des autorités et des forces de l'ordre .....	10
3.2. L'accès à une protection des autorités.....	11
Bibliographie.....	12

### Résumé

Au Pérou, les pratiques sexuelles entre personnes adultes consentantes de même sexe ne sont pas pénalisées. Cependant, aucune loi explicite n'a encore été promulguée au niveau national protégeant les personnes LGBTI de discriminations et de violences. Les personnes LGBTI sont de manière générale perçues négativement par la société péruvienne réputée conservatrice. Elles doivent faire face à des discriminations en raison de leur orientation sexuelle : violence, assassinats, viols, arrestations arbitraires et traitements inhumains et dégradants.

### Abstract

In Peru, sex between consenting adults of the same sex are not penalized. However, no explicit legislation has yet been enacted at the national level to protect LGBTI persons from acts of discrimination and violence. LGBTI people are generally negatively perceived by the conservative Peruvian society. They face discrimination because of their sexual orientation: violence, murder, rape, arbitrary arrests and inhuman and degrading treatments.

Pour évoquer la situation des minorités sexuelles et de genre, le sigle LGBTI (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles/transgenres et intersexuelles) sera utilisé dans ce document.

## 1. La législation et son application

### 1.1. Le cadre juridique

Le Pérou est le premier pays d'Amérique latine à avoir dépénalisé les pratiques sexuelles entre personnes adultes consentantes de même sexe en 1837<sup>1</sup>.

Une exception existe pour les membres de la police nationale. Depuis mai 2009, le décret 1.150 prévoit des sanctions disciplinaires dans la police nationale, voire l'expulsion, en cas d'« *activité entre personnes de même sexe* »<sup>2</sup> ou d'activités qui pourraient être la cause de « *scandale et de détérioration de l'image institutionnelle* »<sup>3</sup>.

Les personnes transsexuelles peuvent changer de nom légalement, mais ne peuvent pas changer de sexe dans leur identité légale. Dans une décision datant de 2014, le Tribunal Constitutionnel a justifié cela par le fait que « *la loi doit protéger juridiquement ce qui est donné par la nature humaine* »<sup>4</sup>. Selon cette décision, « *le sexe biologique devrait prévaloir sur le sexe psychologique* »<sup>5</sup>.

### 1.2. Une loi contre les discriminations

Depuis 2004, la loi 28.237 du Code de procédure constitutionnelle prévoit l'égalité et la protection face aux discriminations en fonction « *de l'origine, du sexe, de la race, de l'orientation sexuelle, de la religion, de l'opinion, de la condition économique, sociale et de la langue* »<sup>6</sup>.

Cependant, aucune loi explicite n'a encore été promulguée protégeant les personnes LGBTI de discriminations et d'actes de violence. Un projet de loi contre les crimes de haine a été présenté par 28 membres du congrès en décembre 2011 avec la proposition d'augmenter d'un tiers la peine des délits pour discrimination en fonction de la race, de l'ethnie, de la religion, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de la maladie, du handicap, de l'état social ou des préférences politiques. Cette proposition a été rejetée en 2013 et réduite à « *l'intolérance ou la discrimination de toute sorte* »<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> ILGA, *Homophobia d'Etat*, 05/2013, 111p.

<sup>2</sup> Trad. DIDR [espagnol] de Comisión Interamericana de Derechos Humanos (CIDH), *Violencia contra personas LGBTI*, 12/11/2015, 310p. ; *El Comercio*, « Policias que tengan relaciones homosexuales "que causen escándalo" pasarán al retiro », 12/12/2012.

<sup>3</sup> *Ibid* ; *La Vie rose*, « Pérou: Carlos Bruce, ancien Ministre, fait son coming out », 26/05/2014 ; *Le Monde*, « Où en sont les droits des homosexuels en Amérique latine ? », 29/12/2009.

<sup>4</sup> Trad. DIDR [espagnol] de *El Comercio*, « Tribunal Constitucional rechazó pedido de cambio de sexo », 06/05/2014.

<sup>5</sup> *Ibid*.

<sup>6</sup> Trad. DIDR [espagnol] de Pérou, *Código procesal constitucional*, ley n°28237, 39p ; Global, *Discriminación por orientación sexual en Perú: Situación de las lesbianas, trans, gays y bisexuales en Perú*, (consulté le 29 avril 2016).

<sup>7</sup> *La Mula*, « ONU, PROMSEX Y MHOL exigen Ley contra la discriminación por orientación sexual e identidad de género », 01/06/2012 ; *Sin Etiquetas*, « Perú: LGBT podrían ser protegidos por proyecto de nuevo Código Penal », 03/08/2015 ; Red Peruana TLGB, Promsex, *Informe Anual sobre Derechos Humanos de Personas Trans, Lesbianas, Gays y Bisexuales en el Perú 2014-2015*, 2015, 146p.

Le 14 mai 2014, le membre du Congrès Juan Carlos Eguren a présenté une proposition de loi proposant une nouvelle rédaction du Code pénal. La première version de cette proposition contenait un article spécifiant la protection contre les crimes de persécution en fonction de l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre. Ce projet d'amendement modifiant le Code pénal avait pour objectif de garantir une protection explicite des personnes LGBTI contre la discrimination, la persécution et l'incitation à la haine<sup>8</sup>.

Certains membres du Congrès comme Juillet Rosas, pasteur évangélique, ou José Urquiza, ont manifesté leur désaccord contre l'inclusion de l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans le Code pénal. Selon Juillet Rosas, cette proposition de loi était une atteinte au droit à la liberté d'expression, d'opinion, de conscience et de religion<sup>9</sup>.

Cette proposition de loi a par la suite été modifiée, afin qu'elle ne mentionne plus « l'orientation sexuelle et l'identité de genre en tant que catégories protégées des crimes contre la discrimination, l'incitation à la discrimination et à la persécution »<sup>10</sup>. L'organisation Promsex a dénoncé cette modification, à plusieurs reprises, début mai 2016, demandant aux membres du Congrès que le nouveau Code pénal, qui n'a pas encore été adopté, garantisse les droits à la vie, la santé, la dignité, la sécurité et les droits de l'homme pour toutes les personnes sans discrimination<sup>11</sup>.

### 1.3. Les réglementations locales

Par ailleurs, l'activisme visible de certains groupes LGBTI a permis de mettre en œuvre un certain nombre de réglementations régionales et locales interdisant toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre<sup>12</sup>.

Depuis 2008, plusieurs ordonnances ont été approuvées qui interdisent et sanctionnent toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre dans les domaines de l'éducation, de la santé et du travail<sup>13</sup>. C'est notamment le cas dans les régions de Apurímac, Ayacucho, Huancavelica, Junín, La Libertad, Loreto y San Martín, dans les provinces de Abancay, Arequipa, Huamanga, Cajamarca, Callao, Canchis, Chanchamayo, Concepción, Huancayo y Sullana, ainsi que dans les districts de Majes, Jesús Nazareno, San Juan Bautista, Matahuasi, Illima, Jayanca, Pisci, Zaña, Jesús María, Villa el Salvador et Catacaos<sup>14</sup>.

Néanmoins, les autorités locales ne font pas toujours respecter ces réglementations. Plusieurs municipalités, ayant approuvé des ordonnances contre la discrimination fondée sur l'orientation et/ou l'identité sexuelle n'ont pu empêcher l'expulsion par les forces de l'ordre de couples homosexuels des espaces publics lorsque ceux-ci s'embrassaient<sup>15</sup>.

---

<sup>8</sup> *Sin Etiquetas*, 03/08/2015, art. cit. ; Red Peruana TLGB, Promsex, 2015, *op. cit.* ; *La Republica*, « Colectivos protestan por nuevo Código Penal en debate », 20/05/2016.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Peru 21*, « Ocho asesinatos por homofobia se registraron en el último año », 21/05/2016 ; Trad. DIDR [espagnol] de *Peru 21*, « Mujeres que aborten tras violación cumplirían trabajo comunitario, según proyecto del Nuevo Código Penal », 06/05/2016 ; *RPP*, « ¿Por qué el nuevo Código Penal genera tanta polémica? », 07/05/2016 ; *Coordinadora Nacional de Derechos Humanos*, « CNDDHH manifiesta su preocupación por la próxima aprobación del nuevo Código Penal », 12/05/2016 ; *La Republica*, 20/05/2016, art. cit.

<sup>11</sup> *Ibid.* ; *PROMSEX*, « Mujeres que abortan tras una violación tendrían que realizar trabajo comunitario, según Nuevo Código Penal », 05/05/2016.

<sup>12</sup> Red Peruana TLGB, Promsex, 2015, art. cit. ; *Peru 21*, « Comunidad LGBTI en el Perú: Una larga lucha sin leyes ni derechos », 27/06/2015.

<sup>13</sup> *RPP*, « La Libertad: Aprueban ordenanza regional contra discriminación a LGTB », 09/09/2014 ; *Sin Etiquetas*, « La importancia de las ordenanzas antidiscriminación en el Perú », 01/07/2015.

<sup>14</sup> Sexual Rights Initiative, *Informe sobre la República del Perú*, 2013.

<sup>15</sup> *Ibid.*

Ces réglementations ont néanmoins un effet symbolique dans l'imaginaire social puisqu'elles permettent une sensibilisation et une prise de conscience par la population de la nécessité de l'égalité des droits et de la non-discrimination<sup>16</sup>.

#### 1.4. La question du mariage et de l'union civile

Le Pérou ne reconnaît ni le mariage homosexuel, ni l'union civile homosexuelle<sup>17</sup>.

Le président du Pérou, Ollanta Humala, s'oppose au mariage des couples de même sexe. En 2011, il a désigné la famille comme un pilier de la société et a rejeté l'union civile homosexuelle. Il a expliqué faire « *partie intégrante d'une famille catholique conservatrice* » qui croit « *dans la famille composée d'un homme et une femme* »<sup>18</sup>.

En 2014, un projet de loi en faveur de l'union civile entre personnes du même sexe a été présenté par le parlementaire Carlos Bruce, ancien ministre et premier homme politique péruvien à revendiquer son homosexualité<sup>19</sup>.

Selon lui, « *Le Pérou est un pays très conservateur. Il n'existe absolument aucun droit pour les homosexuels ici. Nous avons été les derniers sur la question des droits des femmes et les derniers à obtenir notre indépendance de l'Espagne ! La question gay restera problématique ici. Pourtant, les gens commencent à comprendre qu'il faut protéger les couples, que c'est une chose normale et c'est en militant dans ce sens qu'on peut faire avancer les choses* »<sup>20</sup>.

En avril 2014, Carlos Bruce a présenté une pétition signée par 10 000 personnes en faveur de la proposition de loi sur l'union civile pour les couples homosexuels<sup>21</sup>.

En mars 2015, le texte proposant l'union civile entre personnes du même sexe a été soumis au Congrès, mais a été rejeté par les élus. Le vote a déclenché l'un des plus grands débats publics du Pérou sur l'avenir des personnes LGBTI. Après le vote, des milliers de Péruviens sont descendus dans les rues de Lima pour exiger l'égalité de mariage pour les couples de même sexe<sup>22</sup>.

---

<sup>16</sup> Sexual Rights Initiative, *Informe sobre la República del Perú*, 2013.

<sup>17</sup> Trad. DIDR [espagnol] de CARDENAS BORJA Carlos Alfredo, « Perú: aspirante izquierdista Ollanta Humala se suma a rechazo de iglesia a bodas gay », *El Todopoderoso*, 21/03/2011; Red Peruana TLGB, Promsex, 2015, art. cit.

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> *La Libre*, « Pérou: un député cite Hitler pour justifier son vote contre l'union civile homosexuelle », 13/03/2015 ; *Les Inrocks*, « Mariage gay: au Pérou les lesbiennes sortent de l'ombre », 07/04/2015.

<sup>20</sup> *Slate*, « Tour du monde de la question homosexuelle en 22 pays gay-friendly et 80 pays homophobes », 21/06/2015.

<sup>21</sup> *Living in Peru*, « 10 thousand sign petition in favor of civil union for gay couples », 02/04/2014.

<sup>22</sup> *Les Inrocks*, 07/04/2015, art. cit.

## 2. Situation sociale

### 2.1. Perception de la société

#### 2.2.1. L'attitude de la population

Les personnes LGBTI sont de manière générale perçues négativement par la société péruvienne réputée conservatrice. L'homosexualité reste taboue et la communauté LGBTI fait l'objet de discriminations régulières<sup>23</sup>.

La Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) a publié, en 2015, une déclaration réitérant sa profonde préoccupation au sujet des niveaux élevés de violence et de discrimination contre les personnes LGBTI au Pérou. Elle a encouragé le gouvernement péruvien à adopter des mesures pour prévenir ces actes et protéger les personnes LGBTI des violations des droits de l'homme<sup>24</sup>.

En mars 2015, 500 000 Péruviens ont défilé dans les rues de Lima pour manifester contre l'avortement et le mariage entre personnes de même sexe. Un sondage de l'Ipsos, publié en avril 2014 révèle que 61 % de Péruviens se disent contre la loi en faveur de l'union civile<sup>25</sup>.

Toutefois, les revendications des associations de défense des droits des LGBTI ainsi que diverses manifestations participent à une plus grande visibilité des LGBTI et à une normalisation progressive de leur image. Les associations LGBTI se sont, par exemple, massivement manifestées pour la campagne en faveur de l'instauration d'une union civile égalitaire<sup>26</sup>.

#### 2.2.2. L'attitude des responsables politiques

Parmi les parlementaires, certains ne cachent pas leurs idées homophobes. Un parlementaire péruvien du Parti nationaliste, Ruben Condori Cus, a cité Adolph Hitler pour justifier son opposition à l'union civile entre personnes du même sexe : « *J'ai lu « Mein Kampf » de Hitler, et sur certains points il a raison, car certains types de comportements favorisent des attitudes particulières* »<sup>27</sup>. Il a également assuré que les femmes deviennent lesbiennes « *par ressentiment* » et que le lavage, le repassage, la cuisine, « *sont des activités qui appartiennent exclusivement à un sexe* »<sup>28</sup>.

Selon la militante Ana Lizbeth Araujo, le refus de l'union civile entre personnes de même sexe illustre l'absence de politique de l'État envers les personnes LGBTI : « *Le Pérou est un des seuls pays latino-américains qui n'a pas de législation reconnaissant les personnes LGBTI comme égales devant la loi. Au contraire, on nous rend invisibles, on nous discrimine de façon systématique, on ignore notre situation de vulnérabilité. La première homophobie, c'est celle de l'État* »<sup>29</sup>.

Des initiatives sont cependant mises en place par le gouvernement pour tenter d'améliorer la situation des personnes LGBTI. En février 2015, la ministre de la Femme,

---

<sup>23</sup> *I-man*, « Perou : un kiss-in LGBT réprimé par la police », 16/02/2016 ; *La Libre*, 13/03/2015, art. cit.

<sup>24</sup> Comisión Interamericana de Derechos Humanos (CIDH), *Violencia contra personas LGBTI*, 12/11/2015, 310p.

<sup>25</sup> Human Rights Watch, *World Report 2016 - Peru*, 27/01/2016 ; *Les Inrocks*, 07/04/2015, art. cit.

<sup>26</sup> *La Libre*, 13/03/2015, art. cit.

<sup>27</sup> Trad. DIDR [espagnol] de *La Libre*, 13/03/2015, art. cit. ; *Correo*, « Congreso Ruben Condori justifica rechazo a Unión Civil citando a Hitler (Audio) », 12/03/2015.

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> *Equal Times*, « Au Pérou, face à l'inaction officielle, la lutte continue pour les LGBT », 29/06/2015.

Carmen Omonte, a déclaré que dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de violences familiales et sexuelles dans les écoles, un plan contre le harcèlement homophobe est en cours d'élaboration avec le concours du ministère de l'Éducation<sup>30</sup>.

L'élection en début d'année 2015 de Luisa Revilla, la première conseillère municipale transsexuelle du pays, marque également un net progrès. Avec 14 800 suffrages, Luisa Revilla a été élue conseillère à la municipalité de district de La Esperanza, située dans la province de Trujillo. Elle lutte notamment pour une loi permettant de changer de nom et de sexe légalement sans devoir entamer une procédure complexe et sans subir une intervention chirurgicale<sup>31</sup>.

### 2.2.3. Le poids de la religion

L'homosexualité et la transsexualité restent taboues au sein d'une société péruvienne largement catholique. Selon Carlos Bruce, l'inaction de l'État s'explique par le fait que le Pérou est un « *pays conservateur où l'Église tient un grand rôle. Le Pérou était le siège d'une vice-royauté de l'empire espagnol pendant la colonisation et concentrait les pouvoirs religieux et administratifs. Une influence qui demeure aujourd'hui* »<sup>32</sup>.

L'Église catholique du Pérou s'est, par exemple, félicitée de la décision parlementaire rejetant la proposition de loi légalisant l'union civile. Pour l'évêque José Antonio Eguren, ce projet de loi était « *contraire à l'ordre naturel, déformant la véritable identité de la famille et est en contradiction avec le but du mariage, protégé par la Constitution péruvienne* »<sup>33</sup>.

### 2.2.4. La perception de l'entourage familial

Les auteurs de persécutions en raison de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre font souvent partie de l'entourage familial. Les personnes LGBTI sont régulièrement rejetées par les membres de leur propre famille et sont réticentes à révéler leur orientation sexuelle à leur entourage familial<sup>34</sup>.

Il en résulte que la vie de nombreuses personnes LGBTI est caractérisée par le secret, l'isolement et l'exclusion sociale. Le risque de suicide est ainsi plus élevé chez les adolescents et les jeunes LGBTI par rapport aux hétérosexuels<sup>35</sup>.

## 2.2. Discriminations et violences à l'encontre des personnes LGBTI

Les membres de la communauté LGBTI au Pérou doivent faire face à des discriminations en raison de leur orientation sexuelle : violence, assassinats, viols, arrestations arbitraires et traitements inhumains et dégradants. Les formes les plus communes sont les violences physiques, le chantage ainsi que le harcèlement et la violence verbale et sexuelle<sup>36</sup>.

---

<sup>30</sup> *La Vie rose*, « L'Etat du Pérou ratifie la défense des droits LGBT », 17/02/2015.

<sup>31</sup> *Equal Times*, « Au Pérou, face à l'inaction officielle, la lutte continue pour les LGBT », 29/06/2015 ; Red Peruana TLGB, Promsex, 2015, art. cit.

<sup>32</sup> *Equal Times*, 29/06/2015, art. cit.

<sup>33</sup> *Les Inrocks*, 07/04/2015, art. cit.

<sup>34</sup> Red Peruana TLGB, Promsex, 2015, art. cit.

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> REDRESS, *Torture and the Rights of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Persons in Peru*, 12/10/2012.

La discrimination fondée sur l'identité de genre et/ou l'orientation sexuelle est largement sous-déclarée par crainte de violences ou de discriminations supplémentaires. Les jeunes LGBTI sont souvent cibles d'intimidations graves qui contribuent à des taux plus élevés de suicide que pour les jeunes hétérosexuels<sup>37</sup>.

Ces discriminations s'appliquent également dans l'emploi, le logement et l'accès à l'éducation et aux soins de santé<sup>38</sup>. Selon Maximiliana LlocllJa, Secrétaire aux femmes et à l'enfance du Centre Autonome des Travailleurs (*Central Autónoma de Trabajadores*, CAT) du Pérou : « Ici, les LGBT sont victimes de discrimination, de violences et forcés de vivre cachés. Au final, ils n'intéressent pas les politiciens, donc la situation n'évolue pas vraiment »<sup>39</sup>.

Une grande partie de la communauté LGBTI s'isole et vit dans le secret afin d'éviter d'être l'objet de discriminations. Depuis 2015, les lesbiennes utilisent le hashtag #Patriarcabro (« patriarcat des gays ») pour dénoncer le fait que les hommes homosexuels se comportent comme des hétérosexuels pour éviter d'être discriminés. Selon la militante Malu Machuca : « Le Patriarcabro est partout. Nous devons le reconnaître et chercher à le déconstruire afin qu'il rejoigne les traces du passé »<sup>40</sup>.

En 2012, les gouvernements locaux des districts de Lima, Pueblo Libre, Jesus Maria, San Isidro et Comas, ont mis en œuvre des politiques visant à « l'éradication » des homosexuels. La société civile a en effet dénoncé l'existence de documents officiels délivrés par la ville de Lima qui mentionnent, parmi les opérations de sécurité, des interventions ayant pour objectif « l'éradication des personnes homosexuelles »<sup>41</sup>.

En 2014, le système de déclaration en ligne du gouvernement de Santiago de Surco à Lima donnait la possibilité de dénoncer les homosexuels. En outre, la CIDH a eu accès à une copie d'un rapport publié par le district en août 2014 indiquant que depuis 2008 les agents locaux étaient intervenus dans 1257 cas « d'éradication de la prostitution et de l'homosexualité »<sup>42</sup>.

La CIDH dénonce également l'existence de centres de « traitement » pour les personnes LGBTI. La personne sous « traitement » est enfermée dans une « clinique », le plus souvent contre sa volonté ou par la tromperie. Elle est soumise à des régimes très stricts, qui comprennent généralement un traitement dégradant et de la violence sexuelle dans le cadre du « processus » pour essayer de changer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre<sup>43</sup>.

Entre janvier 2013 et mars 2014, 17 personnes LGBTI ont été assassinées au Pérou selon un rapport publié par la *Red Peruana TLGB*, le réseau péruvien des associations LGBTI, et Promsex, le Centre de promotion et de défense des droits sexuels et reproductifs. Ce rapport a dénoncé « l'inaction de l'État péruvien en ce qui concerne la protection de leurs droits, y compris le droit à la vie et l'intégrité personnelle »<sup>44</sup>.

---

<sup>37</sup> Red Peruana TLGB, Promsex, 2015, art. cit.; United States Department of State, *2013 Country Reports on Human Rights Practices - Peru*, 27/02/2014.

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> *Equal Times*, 29/06/2015, art. cit.

<sup>40</sup> *Les Inrocks*, 07/04/2015, art. cit.

<sup>41</sup> Comisión Interamericana de Derechos Humanos (CIDH), 12/11/2015, art. cit.; *La Republica*, « Más denuncias contra comunas que discriminan a homosexuales en Lima », 30/06/2012 ; *La Mula*, « Política de erradicación de homosexuales se practica en varios municipios de Lima », 11/07/2012 ; *Peru*, « Municipio de Lima se disculpa por documento que dispone erradicación de homosexuales », 29/06/2012.

<sup>42</sup> Comisión Interamericana de Derechos Humanos (CIDH), 12/11/2015, art. cit.; *La Republica*, 30/06/2012, art. cit.; *La Mula*, 11/07/2012, art. cit.; *Peru*, 29/06/2012, art. cit.

<sup>43</sup> Comisión Interamericana de Derechos Humanos (CIDH), 12/11/2015, art. cit.; *Peru*, « Lima: Conoce la terapia de un centro para dejar la homosexualidad », 24/08/2013.

<sup>44</sup> Trad. DIDR [espagnol] de Red Peruana TLGB, Promsex, 2015, art. cit.



Ces 17 assassinats n'ont jamais été sanctionnés par la justice<sup>45</sup>. Selon Alberto Hidalgo, politologue chez Promsex et l'un des coordinateurs du rapport : « *Assassinats, agressions, suicides... Même si l'État ne nous fournit pas de données, les chiffres que nous parvenons à rassembler sont terribles. C'est une réalité dramatique contre laquelle aucune mesure n'est prise* »<sup>46</sup>.

## 2.3. Les associations LGBTI

### 2.3.1. La Red Peruana TLGB

Les associations et organisations LGBTI sont nombreuses au Pérou. Beaucoup font parties de la « *Red Peruana TLGB* » (« *Réseau péruvien LGBT* »), un réseau intégrant plusieurs associations et groupes LGBT(I) parmi lesquels : *Amistad y respecto*, *Asociacion Angel Azul*, *Claveles Rojos*, *Colectivo uniones Peru*, *Comas GLTB*, *Diversidad San Martinense*, *GLBTI La libertad*, *Grupo de mujeres diversas*, *Jovenes en accion defendiendo nuestra identidad* (JADE), *LTGB legal* ou encore *Osos sin fronteras*<sup>47</sup>.

L'objectif de ce réseau est de lutter contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre grâce à des mesures dans les domaines universitaires, symboliques, politiques et culturels<sup>48</sup>.

Ses principaux modes d'action sont symboliques. Le 14 février, la « *Red Peruana TLGB* » a organisé, par exemple, un rassemblement dans le *Parque del Amor* à Lima où les couples LGBTI s'embrassent publiquement<sup>49</sup>. Cette manifestation a fait l'objet d'une grande couverture médiatique. En septembre, elle a mis en place le « *Festival pour la diversité sexuelle* », festival culturel d'information sur la diversité sexuelle, développé en coordination avec des artistes, des universités, et les exposants<sup>50</sup>.

### 2.3.2. Promsex, centre de promotion et de défense des droits sexuels et reproductifs

Promsex est une organisation non gouvernementale féministe, fondée en 2005 et dirigée par Susana Chavez. Elle est composée d'hommes et de femmes, de professionnels et de militants, qui souhaitent contribuer à l'intégrité et la dignité des personnes en matière d'accès à la santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'à la justice et la sécurité<sup>51</sup>.

L'organisation vise, entre autres, à assurer l'accès à l'avortement légal et sûr, à garantir l'accès aux méthodes modernes de planification familiale, et à prévenir la violence fondée sur le sexe ou l'orientation sexuelle<sup>52</sup>.

---

<sup>45</sup> *Les Inrocks*, 07/04/2015, art. cit.; *La Libre*, « Pérou: un député cite Hitler pour justifier son vote contre l'union civile homosexuelle », 13/03/2015.

<sup>46</sup> *Equal Times*, 29/06/2015, art. cit.; *El Mundo*, « Al menos 17 homosexuales fueron asesinados en poco más de un año en Perú », 16/05/2014 ; *La Libre*, 13/03/2015, art. cit.

<sup>47</sup> Site web de la Red Peruana TLGB, (consulté le 29 avril 2016).

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> *Yagg*, « Pérou: un kiss-in gay et lesbien réprimé par la police », 16/02/2016 ; *I-man*, « Pérou : un kiss-in LGBT réprimé par la police », 16/02/2016.

<sup>50</sup> Site web de la Red Peruana TLGB, (consulté le 29 avril 2016).

<sup>51</sup> Site web de l'organisation Promsex, (consulté le 29 avril 2016).

<sup>52</sup> International Women's health coalition, *Partner: Centro de Promocion y Defensa de los Derechos Sexuales y Reproductivos (PROMSEX)*, (consulté en le 29 avril 2016).

### 2.3.3. Le Mouvement Homosexuel de Lima (MHOL) et le collectif « *Unión Civil Ya!* »

Le Mouvement Homosexuel de Lima (*Movimiento Homosexual de Lima*, MHOL) est une association qui souhaite garantir les droits de l'homme pour tous dans des conditions d'égalité et de non-discrimination, en particulier celles fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre<sup>53</sup>.

Le MHOL a contribué à une plus large couverture médiatique de la question LGBTI, notamment durant le débat sur la légalisation de l'union civile pour les couples homosexuels aux côtés du collectif « *Unión Civil Ya!* »<sup>54</sup>.

L'*Unión Civil Ya!* est un collectif formé en septembre 2013 par de jeunes militants, principalement des femmes lesbiennes et bisexuelles, qui soutiennent le projet de loi pour la légalisation de l'union civile entre personnes de même sexe. En 2014 et 2015, il a été à l'origine de plusieurs manifestations et rassemblements dont l'objectif était de soutenir le projet de loi en faveur de l'instauration d'une union civile égalitaire. Ces rassemblements ont eu une importante visibilité médiatique<sup>55</sup>.

## 3. L'attitude des autorités

### 3.1. L'attitude générale des autorités et des forces de l'ordre

L'association Promsex a signalé un nombre important de détentions arbitraires de membres de la communauté LGBTI par les membres de la police nationale. Maintenir l'ordre public est un prétexte largement utilisé pour la mise en œuvre de mesures répressives. Les arrestations et détentions ont souvent pour objet les travailleurs du sexe, bien que la prostitution ne soit pas une infraction pénale<sup>56</sup>.

Les personnes LGBTI se voient souvent refuser l'accès à un avocat, le droit d'informer les membres de leur famille, et le droit d'être régulièrement examinées par un médecin, ce qui aggrave leur vulnérabilité face à la torture et d'autres formes de mauvais traitements<sup>57</sup>.

Le 13 février 2016, la police a réprimé à coup de lance à incendie un « *kiss in* » gay et lesbien organisé par la « *Red Peruana TLGB* » sur la *Plaza de Armas* à Lima. Les manifestants scandaient « *Egalité! Egalité!* » ou « *Non à l'homophobie!* » avant d'être brutalement dispersés. Quelques personnes ont été légèrement blessées. Ce « *Kiss in contre l'homophobie* » a eu lieu pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive. Il a été réprimé chaque année<sup>58</sup>.

Les autorités locales ont justifié cette répression par l'interdiction des manifestations sur l'esplanade. Mais George Liendo, du groupe Promsex, a observé que des processions religieuses et des événements culturels, entre autres, s'y déroulent régulièrement. Selon lui, cet incident illustre les violences policières visant la communauté LGBTI<sup>59</sup>.

---

<sup>53</sup> Site web du Mouvement homosexuel de Lima (MHOL), (consulté le 3 mai 2016).

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> Red Peruana TLGB, Promsex, 2015, art. cit.

<sup>56</sup> REDRESS, 12/10/2012, art. cit.

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> Yagg, 16/02/2016, art. cit.; *I-man*, 16/02/2016, art. cit.

<sup>59</sup> 360°, « La police anti-émeute charge un kiss-in gay », 15/02/2016.

### 3.2. L'accès à une protection des autorités

Très peu de plaintes sont enregistrées auprès de la police. La réticence des victimes à porter plainte devant les autorités compétentes par crainte de représailles, le manque de confiance dans le système et la peur de la discrimination et de la stigmatisation contribuent à ce sous-enregistrement des cas de violences et de discriminations<sup>60</sup>.

Lorsque ces plaintes sont enregistrées, elles manquent souvent de clarté par crainte de représailles ou de discriminations supplémentaires. Les procureurs qualifient donc fréquemment les exactions subies d'agressions mineures<sup>61</sup>.

---

<sup>60</sup> REDRESS, 12/10/2012, art. cit.

<sup>61</sup> *Ibid.*

## Bibliographie

(Sites web consultés en avril-mai 2016)

### Rapport officiel

United States Department of State, *2013 Country Reports on Human Rights Practices - Peru*, 27/02/2014

<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=search&docid=53284a8914&skip=0&query=LGBT&coi=PER>

### Rapports d'ONG

Gloobal, *Discriminación por orientación sexual en Perú: Situación de las lesbianas, trans, gays y bisexuales en Perú [Trad. DIDR : Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle au Pérou : Situation des lesbiennes, transsexuels, gays et bisexuels au Pérou]*, (consulté le 29 avril 2016)

<http://www.gloobal.net/iepala/gloobal/fichas/ficha.php?entidad=Textos&id=1995&opcion=documento>

Human Rights Watch, *World Report 2016 - Peru*, 27/01/2016

<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=search&docid=56bd9927c&skip=0&query=LGBT&coi=PER>

Comisión Interamericana de Derechos Humanos (CIDH), *Violencia contra personas LGBTI [Trad. DIDR : Violence contre les personnes LGBTI]*, 12/11/2015, 310 p.

<http://www.oas.org/es/cidh/informes/pdfs/ViolenciaPersonasLGBTI.pdf>

Red Peruana TLGB et Promsex, *Informe Anual sobre Derechos Humanos de Personas Trans, Lesbianas, Gays y Bisexuales en el Perú 2014-2015 [Trad. DIDR : Rapport annuel sur les droits de l'homme des personnes transsexuelles, lesbiennes, gays et bisexuelles au Pérou 2014-2015]*, 2015, 146 p.

[http://www.cherlperu.org/wp-content/uploads/2015/08/INFORME-ANUAL-TLGB-2014-15.pdf?bcsi\\_scan\\_1fe59ba8c561fa18=0&bcsi\\_scan\\_filename=INFORME-ANUAL-TLGB-2014-15.pdf&bcsi\\_scan\\_76859af71b923077=0&bcsi\\_scan\\_filename=INFORME-ANUAL-TLGB-2014-15.pdf](http://www.cherlperu.org/wp-content/uploads/2015/08/INFORME-ANUAL-TLGB-2014-15.pdf?bcsi_scan_1fe59ba8c561fa18=0&bcsi_scan_filename=INFORME-ANUAL-TLGB-2014-15.pdf&bcsi_scan_76859af71b923077=0&bcsi_scan_filename=INFORME-ANUAL-TLGB-2014-15.pdf)

ILGA, *Homophobie d'Etat*, 05/2013, 111 p.

[http://old.ilga.org/Statehomophobia/ILGA\\_Homophobie\\_Etat\\_2013.pdf](http://old.ilga.org/Statehomophobia/ILGA_Homophobie_Etat_2013.pdf)

Sexual Rights Initiative, *Informe sobre la República del Perú*, 2013

<http://sexualrightsinitiative.com/wp-content/uploads/Peru-UPR-14-MHOL.pdf>

REDRESS, *Torture and the Rights of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Persons in Peru*, 12/10/2012

<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=search&docid=508933972&skip=0&query=LGBT&coi=PER>

## Médias

*Peru 21*, « Ocho asesinatos por homofobia se registraron en el último año » [Trad. DIDR : « Huit assassinats pour homophobie ont été enregistrés cette année »], 21/05/2016

<http://peru21.pe/actualidad/ocho-asesinatos-homofobia-se-registraron-ultimo-ano-2247081>

*La Republica*, « Colectivos protestan por nuevo Código Penal en debate » [Trad. DIDR : « Des collectifs protestent contre le nouveau Code Pénal qui est en ce moment débattu »], 20/05/2016

<http://larepublica.pe/impresasociedad/769024-colectivos-protestan-por-nuevo-codigo-penal-en-debate>

*La Republica*, « Pleno del Congreso suspende debate del proyecto de nuevo Código Penal » [Trad. DIDR : « Le Congrès suspend le débat concernant le nouveau Code Pénal »], 19/05/2016

<http://larepublica.pe/politica/768945-pleno-del-congreso-suspende-debate-del-proyecto-de-nuevo-codigo-penal>

*Coordinadora Nacional de Derechos Humanos*, « CNDDHH manifiesta su preocupación por la próxima aprobación del nuevo Código Penal » [Trad. DIDR : « La CNDDHH manifeste sa préoccupation concernant la prochaine approbation du nouveau Code Pénal »], 12/05/2016

<http://derechoshumanos.pe/2016/05/cnddhh-manifiesta-su-preocupacion-por-la-proxima-aprobacion-del-nuevo-codigo-penal/>

*PROMSEX*, « Mujeres que abortan tras una violación tendrían que realizar trabajo comunitario, según Nuevo Código Penal » [Trad. DIDR : « Les femmes qui avortent suite à un viol devraient effectuer des travaux communautaires, selon le nouveau Code Pénal »], 05/05/2016

<http://www.promsex.org/notas-de-prensa/2940-mujeres-que-abortan-tras-una-violacion-tendrian-que-realizar-trabajo-comunitario-segun-nuevo-codigo-penal>

*RPP*, « ¿Por qué el nuevo Código Penal genera tanta polémica? » [Trad. DIDR : « Pourquoi le nouveau Code Pénal génère-t-il une telle polémique ? »], 07/05/2016

<http://rpp.pe/politica/congreso/por-que-el-nuevo-codigo-penal-genera-tanta-polemica-noticia-960228>

*Peru 21*, « Mujeres que aborten tras violación cumplirían trabajo comunitario, según proyecto del Nuevo Código Penal » [Trad. DIDR : « Les femmes qui avortent suite à un viol devraient effectuer des travaux communautaires, selon le projet du nouveau Code Pénal »], 06/05/2016

<http://peru21.pe/actualidad/nuevo-codigo-penal-mujeres-que-aborten-violacion-cumplirian-trabajo-comunitario-2245770>

*Yagg*, « Pérou: un kiss-in gay et lesbien réprimé par la police », 16/02/2016

<http://yagg.com/2016/02/16/perou-un-kiss-in-gay-et-lesbien-reprime-par-la-police/>

*I-man*, « Pérou : un kiss-in LGBT réprimé par la police », 16/02/2016

<http://i-man.fr/homophobie/perou-un-kiss-in-lgbt-reprime-par-la-police/>

*360°*, « La police anti-émeute charge un kiss-in gay », 15/02/2016

<http://360.ch/blog/magazine/2016/02/la-police-anti-emeute-charge-un-kiss-in-gay/>

*Sin Etiquetas*, « #AlertaPerú : Congreso eliminaría orientación sexual e identidad de género como motivos de discriminación » [Trad. DIDR : « #Alerte Pérou : Le Congrès supprime l'orientation sexuelle et l'identité de genre comme motifs de discrimination »], 03/12/2015

<http://sinetiquetas.org/2015/12/03/alertaperu-comision-de-justicia-eliminar-orientacion-sexual-e-identidad-de-genero-como-motivos-de-discriminacion/>

*Sin Etiquetas*, « Perú: LGBT podrían ser protegidos por proyecto de nuevo Código Penal » [Trad. DIDR : « Pérou : Les personnes LBGT pourraient être protégées par le projet du nouveau Code Pénal »], 03/08/2015

<http://sinetiquetas.org/2015/08/03/peru-lgbt-podrian-ser-protegidos-por-proyecto-de-nuevo-codigo-penal/>

*Sin Etiquetas*, « La importancia de las ordenanzas antidiscriminación en el Perú » [Trad. DIDR : « L'importance des ordonnances anti discriminations au Pérou »], 01/07/2015

<http://sinetiquetas.org/2015/07/01/la-importancia-de-las-ordenanzas-antidiscriminacion-en-el-peru/>

*Equal Times*, « Au Pérou, face à l'inaction officielle, la lutte continue pour les LGBT », 29/06/2015

<http://www.equaltimes.org/au-perou-face-a-l-inaction?lang=fr#.VyHAhEZ203t>

*Peru 21*, « Comunidad LGBTI en el Perú: Una larga lucha sin leyes ni derechos » [Trad. DIDR : « Communauté LGBTI au Pérou : Une lutte importante sans lois ni droits »], 27/06/2015

<http://peru21.pe/actualidad/comunidad-lgbti-peru-larga-lucha-sin-leyes-ni-derechos-2221776>

*Slate*, « Tour du monde de la question homosexuelle en 22 pays gay-friendly et 80 pays homophobes », 21/06/2015

<http://www.slate.fr/story/103201/tour-du-monde-homo-pays-gay-friendly-homophobes>

*El Mundo*, « Al menos 17 homosexuales fueron asesinados en poco más de un año en Perú » [Trad. DIDR : « Au moins 17 homosexuels ont été assassinés en un peu plus d'un an au Pérou »], 16/05/2014

<http://www.elmundo.es/internacional/2014/05/16/5376722f22601d587c8b4579.html>

*El Comercio*, « Nuevo presidente no debe tener visión homofóbica como Humala » [Trad. DIDR : « Le nouveau président ne doit pas avoir un point de vue homophobe comme Humala »], 14/04/2015

[http://elcomercio.pe/politica/congreso/nuevo-presidente-no-tener-vision-homofobica-como-humala-noticia-1804183?ref=flujo\\_tags\\_243322&ft=nota\\_6&e=titulo](http://elcomercio.pe/politica/congreso/nuevo-presidente-no-tener-vision-homofobica-como-humala-noticia-1804183?ref=flujo_tags_243322&ft=nota_6&e=titulo)

*Les Inrocks*, « Mariage gay: au Pérou les lesbiennes sortent de l'ombre », 07/04/2015

<http://www.lesinrocks.com/2015/04/07/actualite/mariage-gay-au-perou-les-lesbiennes-sortent-de-lombre-11726994/>

*La Libre*, « Pérou: un député cite Hitler pour justifier son vote contre l'union civile homosexuelle », 13/03/2015

<http://www.lalibre.be/actu/international/perou-un-depute-cite-hitler-pour-justifier-son-vote-contre-l-union-civile-homosexuelle-550305173570c8b9529682ba>

*Correo*, « Congresista Ruben Condori justifica rechazo a Unión Civil citando a Hitler (Audio) » [Trad. DIDR : « Le congressiste Ruben Condori justifie le rejet de l'Union civile en citant Hitler »], 12/03/2015

<http://diariocorreo.pe/politica/congresista-ruben-condori-justifica-rechazo-a-union-civil-citando-a-hittler-571634/>

*La Vie rose*, « L'Etat du Pérou ratifie la défense des droits LGBT », 17/02/2015  
<http://www.lavierose.fr/2015/02/17/perou-defense-droits-lgbt/>

*RPP*, « La Libertad: Aprueban ordenanza regional contra discriminación a LGTB » [Trad. DIDR : « La Libertad: L'ordonnance régionale contre la discrimination LGBT approuvée »], 09/09/2014  
<http://rpp.pe/peru/actualidad/la-libertad-aprueban-ordenanza-regional-contra-discriminacion-a-lgtb-noticia-723891>

*La Vie rose*, « Pérou: Carlos Bruce, ancien Ministre, fait son coming out », 26/05/2014  
<http://www.lavierose.fr/2014/05/26/perou-carlos-bruce-coming-out/>

*El Comercio*, « Tribunal Constitucional rechazó pedido de cambio de sexo » [Trad. DIDR : « Le Tribunal constitutionnel rejette la demande de changement de sexe »], 06/05/2014  
<http://elcomercio.pe/lima/sucesos/tribunal-constitucional-rechazo-pedido-cambio-sexo-noticia-1727493>

*Living in Peru*, « 10 thousand sign petition in favor of civil union for gay couples », 02/04/2014  
<http://www.peruthisweek.com/news-10-thousand-sign-petition-in-favor-of-civil-union-for-gay-couples-102660>

*El Comercio*, « Chachapoyas exige justicia para Joel Molero, joven gay asesinado brutalmente » [Trad. DIDR : « La ville de Chachapoyas exige que justice soit rendue pour Joel Molero, un jeune homosexuel assassiné brutalement »], 02/12/2013  
<http://elcomercio.pe/mundo/actualidad/chachapoyas-exige-justicia-joel-molero-joven-gay-asesinado-brutalmente-noticia-1667459>

*Perú 21*, « Piden justicia para Joel Molero, joven gay descuartizado en Chachapoyas » [Trad. DIDR : Ils demandent justice pour Joel Molero, jeune homosexuel écartelé à Chachapoyas], 01/12/2013  
<http://peru21.pe/actualidad/justicia-joel-molero-piden-joven-gay-descuartizado-chachapoyas-2159761>

*Peru*, « Lima: Conoce la terapia de un centro para dejar la homosexualidad » [Trad. DIDR : « Lima : Il existe un centre de thérapie pour cesser d'être homosexuel »], 24/08/2013  
<http://peru.com/actualidad/cronicas-y-entrevistas/homosexualidad-centro-lima-dice-noticia-159834>

*El Comercio*, « Policías que tengan relaciones homosexuales "que causen escándalo" pasarán al retiro » [Trad. DIDR : « Les policiers ayant des relations homosexuelles « qui causent scandale » seront mis à la retraite »], 12/12/2012  
<http://elcomercio.pe/politica/gobierno/policias-que-tengan-relaciones-homosexualesque-causen-escandalo-pasaran-al-retiro-noticia-1508805>

*La Mula*, « Política de erradicación de homosexuales se practica en varios municipios de Lima » [Trad. DIDR : « Une politique d'éradication des homosexuels a lieu dans plusieurs communes de Lima »], 11/07/2012  
<https://redaccion.lamula.pe/2012/07/11/politica-de-erradicacion-de-homosexuales-se-practica-en-varios-municipios-de-lima/harrylee66/>

*La Republica*, « Más denuncias contra comunas que discriminan a homosexuales en Lima » [Trad. DIDR : « Plus de dénonciations contre les communes qui discriminent les personnes homosexuelles à Lima »], 30/06/2012  
<http://larepublica.pe/30-06-2012/mas-denuncias-contra-comunas-que-discriminan-homosexuales-en-lima>

Peru, « Municipio de Lima se disculpa por documento que dispone erradicación de homosexuales » [Trad. DIDR : « La municipalité de Lima présente ses excuses pour le document qui ordonne l'éradication des personnes homosexuelles »], 29/06/2012  
<http://peru.com/2012/06/29/actualidad/mi-ciudad/municipio-lima-pide-disculpas-documento-que-insta-erradicacion-homosexuales-noticia-72414>

La Mula, « ONU, PROMSEX Y MHOL exigen Ley contra la discriminación por orientación sexual e identidad de género » [Trad. DIDR : « ONU, PROMSEX et MHOL exigent une loi contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre »], 01/06/2012  
<https://redaccion.lamula.pe/2012/06/01/onu-promsex-y-mhol-exigen-ley-contra-la-discriminacion-por-orientacion-sexual-e-identidad-de-genero/danilanzara/>

Le Monde, « Où en sont les droits des homosexuels en Amérique latine ? », 29/12/2009  
[http://abonnes.lemonde.fr/ameriques/article/2009/12/29/ou-en-sont-les-droits-des-homosexuels-en-amerique-latine\\_1285895\\_3222.html](http://abonnes.lemonde.fr/ameriques/article/2009/12/29/ou-en-sont-les-droits-des-homosexuels-en-amerique-latine_1285895_3222.html)

## Texte législatif

Pérou, *Código procesal constitucional*, ley n° 28237, 39 p.  
[http://www.tc.gob.pe/tc/private/adjuntos/transparencia/pdf/marco\\_legal/Codigo\\_Procesal.pdf](http://www.tc.gob.pe/tc/private/adjuntos/transparencia/pdf/marco_legal/Codigo_Procesal.pdf)

## Blog

CARDENAS BORJA Carlos Alfredo, « Perú: aspirante izquierdista Ollanta Humala se suma a rechazo de iglesia a bodas gay » [Trad. DIDR : « Pérou : Le candidat de gauche Ollanta Humala se joint au rejet du mariage gay par l'Eglise »], *El Todopoderoso*, 21/03/2011  
<http://carloscardenasborja.blogspot.fr/2011/03/peru-aspirante-izquierdista-ollanta.html>

## Autres

Site web de l'organisation Promsex, (consulté le 29 avril 2016)  
<http://www.promsex.org/acerca-de-promsex/mision-y-vision>

Site web de la Red Peruana TLGB, (consulté le 29 avril 2016)  
[http://www.redperuanatlgb.net/index.php?option=com\\_content&task=view&id=12&Itemid=26](http://www.redperuanatlgb.net/index.php?option=com_content&task=view&id=12&Itemid=26)

International Women's health coalition, *Partner: Centro de Promocion y Defensa de los Derechos Sexuales y Reproductivos (PROMSEX)*, (consulté en le 29 avril 2016)  
<https://iwhc.org/partners/promsex/>

Site web du Mouvement Homosexuel de Lima (MHOL), (consulté le 3 mai 2016)  
<http://www.mhol.org.pe/>